

Troisvierges, le 3 juillet 2026

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal de Troisvierges du 1^{ier} juin 2026 concernant :

Les nouveaux tarifs d'utilisation de la piscine couverte et de la piscine en plein air à Troisvierges

a été approuvée par

- Monsieur le Ministre des Affaires intérieures réf. FC05-2026-A254

Le public peut prendre connaissance des approbations dont question au secrétariat communal.

signé pour le collège échevinal :
le bourgmestre, Edy Mertens



enlever le 07.07.2026